

Fiche formation
Maquette
Planning d'alternance



Licence Professionnelle

MÉTIERS DU NOTARIAT

EN ALTERNANCE


ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne


FORMASUP
AUVERGNE



ÉCOLE DE DROIT

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
scola.droit@uca.fr / alternance.droit@uca.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ

- Licence Professionnelle Métiers du Notariat
- 436 heures d'enseignements
- Année universitaire : du 1^{er} septembre 2026 au 30 septembre 2027

Fiche RNCP : 40070
Code diplôme : 25012816
Niveau : Bac + 3 (niveau 6)

Type de contrat proposé :
 Apprentissage
 Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Sylwia CASTILLO-WYSZOGRODZKA - Maître de Conférences, Ecole de Droit - UCA
Sylwia.WYSZOGRODZKA@uca.fr

Christine LASSALAS - Maître de Conférences HDR, Ecole de Droit - UCA
Christine.LASSALAS@uca.fr

LIEU DE FORMATION

Institut National des Formations Notariales (INFN) de Clermont-Ferrand

13 bis All. Alan Turing

63170 AUBIERE

<https://droit.uca.fr/>

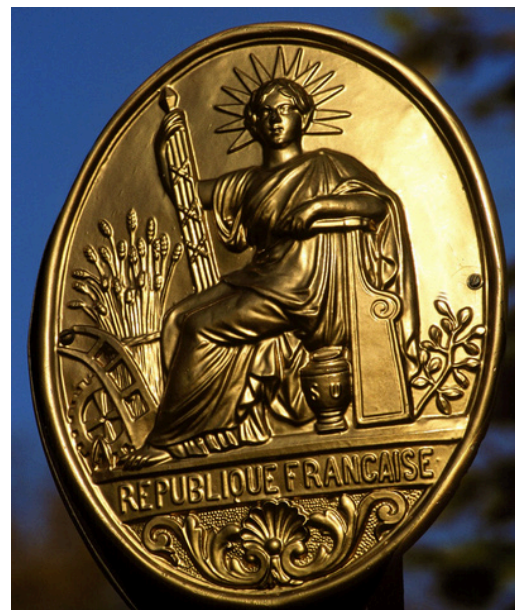
<https://www.infn.fr/sites-enseignement/clermont-ferrand/>

RYTHME D'ALTERNANCE

- 71 jours de présence à l'Ecole de Droit sur un total de 14 semaines d'enseignements ;
- 135 jours de présence en structure d'accueil.

OBJECTIFS DE FORMATION

La Licence Professionnelle Métiers du Notariat propose aux étudiant(e)s d'acquérir une formation juridique solide en vue d'exercer les fonctions de collaborateurs de notaires qui participeront à la rédaction d'actes courants ou à l'exécution d'opérations juridiques simples, sous le contrôle d'un notaire ou d'un collaborateur expérimenté.



Cette formation qui associe l'École de Droit et la Chambre Interdépartementale des Notaires d'Auvergne et assurée par des enseignants-chercheurs et des professionnels veille à répondre aux besoins spécifiques de la profession notariale.

PROFIL DES CANDIDAT(E)S

La formation est **sélective** (candidature à déposer sur la plateforme eCandidat). Elle s'adresse aux étudiant(e)s titulaires d'un Bac + 2 à connotation juridique : BTS collaborateur juriste notarial, DUT carrières juridiques, L2 mention Droit ...



COMPÉTENCES ATTESTÉES

La Licence Professionnelle Métiers du Notariat prépare à une insertion professionnelle immédiate. Il est attendu des diplômés qu'ils aient les connaissances nécessaires dans les disciplines juridiques du notariat.

Ils seront également aptes à accomplir les tâches confiées aux collaborateurs (appréhender la technique de la rédaction d'actes, connaître les règles de la publicité foncière, constituer un dossier, l'analyser en vue de repérer d'éventuels problèmes juridiques avant transmission au notaire, assurer le suivi des dossiers et le respect des délais...).

Les diplômés sauront par ailleurs effectuer une veille juridique, agir dans le respect des règles de discrétion, d'éthique et de déontologie de la profession.



DÉBOUCHÉS

Cette Licence Professionnelle permet aux étudiant(e)s de trouver rapidement un poste de collaborateur rédacteur au sein d'un office notarial.

Les diplômé(e)s pourront également faire le choix de s'orienter vers d'autres professions : agent immobilier, conseil en gestion de patrimoine dans le secteur bancaire ...

Elle permet enfin de préparer par la suite le Diplôme des Métiers du Notariat (DMN).

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Un(e) étudiant(e) peut commencer à suivre la formation sans alternance (et s'inscrire administrativement comme "alternant(e) sans contrat" en début d'année) ; cependant, s'il/elle trouve une structure d'accueil, la signature du contrat devra impérativement intervenir **dans les 3 premiers mois de la formation moins un jour**.

PLANNING D'ALTERNANCE

Le rythme d'alternance est défini par un calendrier précis (pour plus de détails, voir le planning et les légendes page suivante).

Sur les périodes dédiées aux enseignements, l'alternant(e) ne peut **EN AUCUN CAS** se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
- Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
- Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU NOTARIAT
 436 heures de présence universitaire 03/09/2026 au 30/06/2027

Septembre 26		Octobre 26		Novembre 26		Décembre 26		Janvier 27		Février 27		Mars 27		Avril 27		Mai 27		Juin 27		Juillet 27		Août 27	
m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap
1	Mar	1	Jeu	1	Dim	1	Mar	1	Ven	1	Lun	1	Lun	1	Jeu	1	Sam	1	Mar	1	Jeu	1	Dim
2	Mer	2	Ven	2	Lun	2	Mer	2	Sam	2	Mar	2	Mar	2	Ven	2	Dim	2	Mer	2	Ven	2	Lun
3	Jeu	3	Sam	3	Mar	3	Jeu	3	Dim	3	Mer	3	Mer	3	Sam	3	Lun	3	Jeu	3	Sam	3	Mar
4	Ven	4	Dim	4	Mer	4	Ven	4	Lun	4	Jeu	4	Jeu	4	Dim	4	Mar	4	Ven	4	Dim	4	Mer
5	Sam	5	Lun	5	Jeu	5	Sam	5	Mar	5	Ven	5	Ven	5	Lun	5	Mer	5	Sam	5	Lun	5	Jeu
6	Dim	6	Mar	6	Ven	6	Dim	6	Mer	6	Sam	6	Sam	6	Mar	6	Jeu	6	Dim	6	Mar	6	Ven
7	Lun	7	Mer	7	Sam	7	Lun	7	Jeu	7	Dim	7	Dim	7	Mer	7	Ven	7	Lun	7	Mer	7	Sam
8	Mar	8	Jeu	8	Dim	8	Mar	8	Ven	8	Lun	8	Lun	8	Jeu	8	Sam	8	Mar	8	Jeu	8	Dim
9	Mer	9	Ven	9	Lun	9	Mer	9	Sam	9	Mar	9	Mar	9	Ven	9	Dim	9	Mer	9	Ven	9	Lun
10	Jeu	10	Sam	10	Mar	10	Jeu	10	Dim	10	Mer	10	Mer	10	Sam	10	Lun	10	Jeu	10	Sam	10	Mar
11	Ven	11	Dim	11	Mer	11	Ven	11	Lun	11	Jeu	11	Jeu	11	Dim	11	Mar	11	Ven	11	Dim	11	Mer
12	Sam	12	Lun	12	Jeu	12	Sam	12	Mar	12	Ven	12	Ven	12	Lun	12	Mer	12	Sam	12	Lun	12	Jeu
13	Dim	13	Mar	13	Ven	13	Dim	13	Mer	13	Sam	13	Sam	13	Mar	13	Jeu	13	Dim	13	Mar	13	Ven
14	Lun	14	Mer	14	Sam	14	Lun	14	Jeu	14	Dim	14	Dim	14	Mer	14	Ven	14	Lun	14	Mer	14	Sam
15	Mar	15	Jeu	15	Dim	15	Mar	15	Ven	15	Lun	15	Lun	15	Jeu	15	Sam	15	Mar	15	Jeu	15	Dim
16	Mer	16	Ven	16	Lun	16	Mer	16	Sam	16	Mar	16	Mar	16	Ven	16	Dim	16	Mer	16	Ven	16	Lun
17	Jeu	17	Sam	17	Mar	17	Jeu	17	Dim	17	Mer	17	Mer	17	Sam	17	Lun	17	Jeu	17	Sam	17	Mar
18	Ven	18	Dim	18	Mer	18	Ven	18	Lun	18	Jeu	18	Jeu	18	Dim	18	Mar	18	Ven	18	Dim	18	Mer
19	Sam	19	Lun	19	Jeu	19	Sam	19	Mar	19	Ven	19	Ven	19	Lun	19	Mer	19	Sam	19	Lun	19	Jeu
20	Dim	20	Mar	20	Ven	20	Dim	20	Mer	20	Sam	20	Sam	20	Mar	20	Jeu	20	Dim	20	Mar	20	Ven
21	Lun	21	Mer	21	Sam	21	Lun	21	Jeu	21	Dim	21	Dim	21	Mer	21	Ven	21	Lun	21	Mer	21	Sam
22	Mar	22	Jeu	22	Dim	22	Mar	22	Ven	22	Lun	22	Lun	22	Jeu	22	Sam	22	Mar	22	Jeu	22	Dim
23	Mer	23	Ven	23	Lun	23	Mer	23	Sam	23	Mar	23	Mar	23	Ven	23	Dim	23	Mer	23	Ven	23	Lun
24	Jeu	24	Sam	24	Mar	24	Jeu	24	Dim	24	Mer	24	Mer	24	Sam	24	Lun	24	Jeu	24	Sam	24	Mar
25	Ven	25	Dim	25	Mer	25	Ven	25	Lun	25	Jeu	25	Jeu	25	Dim	25	Mar	25	Ven	25	Dim	25	Mer
26	Sam	26	Lun	26	Jeu	26	Sam	26	Mar	26	Ven	26	Ven	26	Lun	26	Mer	26	Sam	26	Lun	26	Jeu
27	Dim	27	Mar	27	Ven	27	Dim	27	Mer	27	Sam	27	Sam	27	Mar	27	Jeu	27	Dim	27	Mar	27	Ven
28	Lun	28	Mer	28	Sam	28	Lun	28	Jeu	28	Dim	28	Dim	28	Mer	28	Ven	28	Lun	28	Mer	28	Sam
29	Mar	29	Jeu	29	Dim	29	Mar	29	Ven	29	Sam	29	L. Pâques	29	Jeu	29	Sam	29	Mar	29	Jeu	29	Dim
30	Mer	30	Ven	30	Lun	30	Mer	30	Sam	30	Dim	30	Mar	30	Ven	30	Dim	30	Mer	30	Ven	30	Lun
31		31	Sam	31	Dim	31	Jeu	31	Dim	31	Dim	31	Mer	31	Mer	31	Lun	31	Dim	31	Sam	31	Mar

Dimanches et jours fériés et fermetures centre
 Examen 2nde chance

Périodes universitaires
 436 h
 Soutenances pour les alternants, les stagiaires sont en entreprise
 Soutenances pour les alternants et les stagiaires

Pour les contrats d'alternance : Périodes en entreprise
 Pour les stages : Périodes en entreprise possible à partir de janvier
 Soutenances tutorés pour les stagiaires, les alternants sont en entreprise

Période en entreprise possible mais non obligatoire
 Jusqu'à fin juillet pour les stages / Jusqu'à fin août pour l'alternance

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques.

MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 1 (224 heures)	Volumes horaires
UE1 - Notions fondamentales	36h
Droit commun des contrats et des "contrats préparatoires"	12h CM + 6h TD
Droit extrapatrimonial des personnes et de la famille	12h CM + 6h TD
UE2 - Gestion du patrimoine familial, Garanties	98h
Régimes matrimoniaux	20h CM + 20h TD
Libéralités et successions	17h CM + 17h TD
Sûretés et hypothèques	14h CM + 10h TD
UE3 - Outils et environnement professionnels	26h
Flexibilité des parcours : renforcement du caractère professionnalisant ou académique	8h TD
Pratique de l'informatique notarial niveau 1	18h TD
UE4 - Projet tutoré	64h
Méthodologie, aide à la rédaction, recherche documentaire, recherche d'informations, suivi individuel	64h

Semestre 2 (212 heures)	Volumes horaires
UE5 - Droit immobilier	60h
Vente d'immeuble	10h CM + 4h TD
Construction	10h CM + 4h TD
Droit de l'urbanisme	14h CM + 6h TD
Copropriété - Diagnostics, expertise immobilière	6h CM + 6h TD
UE6 - Fiscalité et publicité foncière	36h
Fiscalité	16h CM + 8h TD
Publicité foncière	12h TD
UE7 - Droit du patrimoine privé et professionnel	42h
Droit des biens - Droit rural	12h CM + 6h TD
Droit de l'entreprise	16h CM + 8h TD
UE8 - Environnement professionnel et outils	30h
Pratique de l'informatique notariale niveau 2	10h TD
Comptabilité notariale et déontologie	20h TD
UE9 - Alternance (ou stage)	30h
Méthodologie, aide à la rédaction du rapport	30h TD
UE10 - Anglais	14h
Anglais	14h TD

Les enseignements sont évalués en contrôle continu ; le projet tutoré ainsi que l'alternance (ou le stage) seront évalués par le biais d'un rapport et d'une soutenance.

TOTAL : 436 heures
(Examens inclus)

COÛT DE LA FORMATION

► Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est le Centre de Formation des Apprentis (CFA) FORMASUP Auvergne qui renseigne les structures pour toute question relative aux modalités financières : contact@formasup-auvergne.fr

► Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'Ecole de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Tarif horaire	Volume horaire	Montant
14,20 €	436 heures	6 191,20 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités). Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance.

RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Se référer à la convention collective nationale du notariat ; la rémunération équivaut au niveau T1 - 132 (à titre d'exemple, début 2026, le salaire mensuel était de 2083 euros).

Dans le cadre de la mise en place d'un contrat de professionnalisation, vous pouvez contacter le Pôle Alternance à l'adresse alternance.droit@uca.fr



AIDE AUX EMPLOYEURS

Décret n°2026-168 du 6 mars 2026

Les montants des aides diffèrent selon la taille de l'entreprise :

- Entreprises de moins de 250 salariés : 2 000 €
- Entreprises de 250 salariés et plus : 750 €

Cas particulier : pour les apprenti(e)s en situation de handicap, l'aide s'élève à 6 000 € quel que soit le niveau de formation préparé ou la taille de l'entreprise.

Le contrat doit être transmis à l'OPCO (réglementairement dans les 5 jours après le début du contrat) et la DREETS dans un délai maximum de 6 mois à date de conclusion dudit contrat. Le montant de l'aide est versé mensuellement et proratisé selon la durée réelle du contrat sur l'année.

CONTACTS

Ecole de Droit

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403
63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Pôle Alternance : alternance.droit@uca.fr
Scolarité : scola.droit@uca.fr
<https://droit.uca.fr>



Centre de Formation des Apprentis FormaSup Auvergne

2 allée Alan Turing
63170 AUBIERE
contact@formasup-auvergne.fr
<https://www.formasup-auvergne.fr>



Plus de détails sur le site
de l'Ecole de Droit

